



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2025D54

Le Conseil d'administration, convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Flora – EHPAD Saint Pierre : 26 La Maladrerie - 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS, le 1^{er} octobre 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

Nom Prénom	Emargement
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Absente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Excusé</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Président propose de modifier le tableau des emplois ainsi :

SERVICE	FONCTION	CATEGORIE	CADRES D'EMPLOI						
				Quantité	HEBGT	DEP	SOINS	Pourvu	Vacant
DIRECTION-ADMINISTRATION	Direction	A	Attaché territorial	3,00	3,00			2,00	1,00
	Secrétaire	C	Adjoint administratif territorial	3,20	3,20			1,80	1,40
	Direction	B	Rédacteur principal 1ère classe classe	1,00	1,00				1
	Sous-total direction-administration				7,20	7,20			3,80
CUISINE	Chef cuisinier	C	Adjoint technique territorial de 1ère classe	1,00	1,00				1,00
	Cuisinier	C	Adjoint technique territorial	5,08	5,08			3,57	1,51
	Cuisinier	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2,00	2,00			2,00	
	Chef cuisinier	C	Agent de maîtrise	1,00	1,00				1
	Sous-total cuisine				9,08	9,08			5,57
Maintenance	Ouvrier entretien	C	Adjoint technique territorial	0,77	0,77			0,77	
	Ouvrier entretien	B	Agent de maîtrise	1,00	1,00				1
	Sous-total services généraux				1,77	1,77			0,77
ANIMATION	Animatrice	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1,00	1,00			1,00	
	Animatrice	C	Adjt territorial d'animation	1,50	1,50			1	0,5
	Sous-total animation				2,50	2,50			2,00
HOTELLERIE	Agent hôtelier	C	Adjoint technique territorial	9,71	6,80	2,91		9,62	0,09
	Veilleuse	C	Agent social principal 2ème classe	0,80	0,56	0,24		0,80	
	Agent hôtelier	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	0,88	0,62	0,26		0,88	
	Agent hotelier	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	3,00	2,10	0,90		3	
	Agent hotelier	C	Agent social	2,86	2,00	0,86		2,86	
	Agent hôtelier	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1,80	1,26	0,54		1,8	
	Sous-total hôtellerie				19,05	13,33	5,71		18,96
PSYCHOLOGUE	Psychologue	A	Psychologue de classe normale	0,63		0,63		0,60	0,03
	Sous-total psychologue				0,63		0,63		0,60
SOINS	Aide Soignante AMP Nu	C	Auxiliaire de soins principale de 1ère classe	2,00		0,60	1,40	2,00	
	Aide Soignante Nuit	B	Aide-soignante de classe normale	8,80		2,64	6,16	7,80	1,00
	Aide Soignante	C	Agent social	8,28		2,48	5,80	8,28	
	Aide Soignante	B	Aide-soignante de classe supérieure	6,46		1,94	4,52	6,46	
	Aide Soignante AMP	C	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	3,80		1,14	2,66	2,80	1,00
	Aide Soignante AMP	C	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	3,00		0,90	2,10	3,00	
	Agent de Soins	C	Agent social principal de 1ère classe	2,71	1,897	0,81		2,71	
	Agent de Soins Nuit	C	Agent social principal de 2ème classe	1,80	1,26	0,54		1,80	
	Sous-total soins				36,85	3,16	11,06	22,64	34,85
INFIRMIERE	Infirmière Réf.	A	Infirmière de soins généraux	6,87			6,87	6,37	0,50
	Infirmière Réf.	A	Infirmière de soins généraux hors classe	1,80			1,80	0,80	1,00
	Sous-total infirmerie				8,67			8,67	7,17
CAE	Agent hôtelier	C	CAE- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi	1,66	1,66				1,66
	Agent hotelier	C	Adjoint technique territorial	0,71	0,71			0,71	
	Sous-total infirmerie				2,37	2,37			0,71
MEDECIN COORDONATEUR	Medecin coord.	A	Medecin 2e classe	0,40			0,40	0,20	0,20
	Sous-total medecin				0,40			0,40	0,20
DIETETICIEN	Diététicien	B	Diététicien	0,02		0,02		0	0,02
	Sous-Total diététicien				0,02		0,02		0,00
Nombre ETP au total				88,54				74,63	13,91

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.
- Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012.

.....

Envoyé en préfecture le 21/10/2025
Reçu en préfecture le 21/10/2025
Publié le
ID : 085-200102408-20251016-2025D54-DE



Pour copie conforme au registre
Le 16 octobre deux mille vingt-cinq,

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 24 octobre.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.